FEDOM LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION N° 442

Lettre du lundi 02 août 2021

L'EDITO

Le contexte actuel comporte du positif et du négatif. Commençons par le négatif. Les variants du COVID se succèdent, l'épidémie se poursuit, la vaccination n'est pas assez répandue avec des taux particulièrement bas en Outre-mer. Et, sans vaccination suffisante de nouveaux variants apparaissent et l'épidémie repart. Il y a une difficulté spécifique à nos territoires quand on compare les Outre-mer à l'Hexagone, quand on compare avec des territoires voisins, par exemple dans la Caraïbe. Alors, nos économies locales, nos entreprises souffrent particulièrement.
Enfin, du négatif vers le positif, le gouvernement vient de publier des « mesures d'aide économique d'urgence pour répondre à la situation sanitaire spécifique des Outre-mer ». Ces mesures anticipent une revoyure prévue fin août, qui était beaucoup trop tardive. Elles sont appréciables mais pas suffisantes. Certaines ne concernent que le mois d'août. Il n'est pas répondu à la demande d'extension du dispositif « coûts fixes » pour le secteur HCR, alors même que lors du déplacement en Polynésie française, la comparaison à la montagne a été reconnue comme pertinente.
Il nous appartient donc, avec vous, d'évaluer les conditions concrètes de mise en œuvre de ces mesures et les compléments qu'elles appellent. Vigilance !
Du positif aussi. Je retiens plusieurs points de mon déplacement en Polynésie française avec le président de la République et le ministre des Outre-mer. D'abord, le rôle reconnu de la FEDOM comme acteur représentatif de tous les Outre-mer, dans tous les secteurs, avec l'ensemble des organisations et entreprises qui la composent.
Le voyage présidentiel a été l'occasion d'avancer concrètement sur plusieurs dossiers polynésiens, mais aussi d'entendre des messages positifs pour tous les territoires. Reste à s'assurer d'une mise en œuvre effective, dans l'espace et dans le temps. S'agissant justement des mesures de soutien de crise, le caractère territorialisé de la revoyure a été énoncé. L'inscription des Outre-mer dans le plan de reconquête touristique, à venir à la rentrée, a été dite, ici aussi dans une approche territorialisée. La comparaison avec les difficultés subies par la montagne et l'adoption de mesures adaptées a été assumée. Le président a affirmé que « la défiscalisation ne sera pas remise en cause », reconnaissant que les évaluations montrent que le modèle est efficace et qu'il importe de donner une vision claire aux investisseurs. Les enjeux de la transition énergétique et de la transformation numérique en Outre-mer ont été fortement soulignés. Il nous appartient de prospérer sur ces déclarations…
Je souhaite particulièrement remercier nos adhérents de Polynésie française pour leur accueil et la qualité de préparation des rencontres proposées par l'exécutif qui ont permis, en effet, de recevoir ces messages positifs et encourageants.
Bon mois d'août, faisons le plein d'énergie !

FLASH SPECIAL

Le gouvernement adapte les mesures d'aide économique d'urgence pour répondre à la situation sanitaire spécifique des Outre-mer

Face au nouveau contexte, le gouvernement, dans un communiqué de presse de ce dimanche 1er août, a apporté les éléments de réponse suivants :

- Pour les entreprises fermées administrativement : les entreprises fermées administrativement plus de 21 jours par mois (contre 30 jours jusqu'à présent pour une éligibilité au fonds de solidarité) et réalisant plus de 20 % de perte de chiffres d'affaires (CA) pourront bénéficier du fonds de solidarité « renforcé » (20% du CA jusqu'à

200 000 €) ;

- Pour les entreprises des secteurs protégés : les entreprises des secteurs protégés (S1 et S1 bis) situées dans un territoire soumis à l'état d'urgence sanitaire plus de 21 jours au mois d'août bénéficieront du fonds de solidarité « renforcé » dans les conditions applicables en juin, soit à hauteur de 40 % de leur perte de chiffre d'affaires dans la limite de 20 % du CA et de 200 000 euros (vs. 20 % en août dans tous les autres territoires) ;
- Pour les secteurs non-protégés : les entreprises de moins de 50 salariés réalisant plus de 20 % de perte de CA situées dans un territoire soumis à un confinement pendant plus de 8 jours mensuels, quel que soit leur secteur d'activité, bénéficieront d'une compensation de leur perte de CA jusqu'à 1500 euros.

Par ailleurs, la communication du gouvernement précise que les entreprises des secteurs protégés (S1 et S1 bis) situées dans un territoire soumis à l'état d'urgence sanitaire pourront bénéficier de l'exonération de charges patronales et d'un régime plus favorable d'aide au paiement des charges sociales (20 % au lieu des 15 % actuellement dans le droit commun).

Enfin, il est également précisé que l'activité partielle sans reste à charge est toujours accessible aux entreprises fermées administrativement ou partiellement (couvre-feu) et à celles qui connaissent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 60 % dès lors que leur territoire d'implantation connaît des mesures de restriction. Les autres entreprises peuvent bénéficier de l'activité partielle avec 15 % de reste à charge grâce à l'activité partielle de longue durée ou 25% de reste à charge pour les secteurs protégés (S1 et S1bis) et 36% pour les autres.

Commentaire de la FEDOM : la FEDOM salue ces annonces qui vont dans le sens de l'adaptation des dispositifs aux réalités locales. Dans le même esprit, il est également rappelé la demande de suppression de la condition de seuil de chiffre d'affaires pour les secteurs HCR d'Outre-mer (hôtellerie, café, restauration) pour le bénéfice du dispositif dit « coûts fixes », autre adaptation aux réalités ultramarines (effet de saisonnalité et charges fixes élevées supérieures à 20% du CA) qui demeure une nécessité, à l'instar de ce qui a été prévu pour les mêmes secteurs des zones de montagne dans l'Hexagone.

Voir lien vers site du ministère des outre-mer https://outre-mer.gouv.fr/le-gouvernement-adapte-les-mesures-daide-economique-durgence-pour-repondre-la-situation-sanitaire

Le comité d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises rend son rapport

Le premier ministre a reçu le document de 544 pages des mains du président du comité, Benoît Coeuré, le 27 juillet. Un rapport d'étape avait été publié en avril. Le comité, composé notamment de parlementaires, d'élus locaux et de représentants des entreprises, fait le constat que « les premières données sur l'impact de la crise sur la situation financière des entreprises sont rassurantes ». Mais alerte sur les « risques d'illiquidité ou d'insolvabilité qui pourront nécessiter dans certains cas des traitements individuels appropriés pour préserver l'activité, l'emploi et les compétences » pour une « petite minorité » d'entreprises, principalement de très petites entreprises. L'instance alerte aussi sur le fait que les voisins européens de la France, à l'exception du Royaume-Uni, n'ont pas de « calendrier de sortie de leurs dispositifs de soutien aussi avancé que le nôtre », alors que l'incertitude reste grande à court terme. En outre, la situation financière des entreprises avant crise, globalement moins favorable que dans la plupart des pays européens (marges faibles, endettement élevé), subsiste et pourrait peser sur leur développement et leur capacité à soutenir la reprise. Les mesures d'urgence ont « gelé » cette situation et le plan de relance, notamment dans son volet « renforcement des fonds propres », sera clé.

Source : Contexte

Lire le rapport, la synthèse et l'avis du comité d'évaluation : https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-de-suivi-devaluation-mesures-de-soutien-financier-aux-entreprises-confrontees-0

Voir également : https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/soutien-aux-entreprises-le-gouvernement-sous-pression-1335076

Commentaire FEDOM : les conclusions du rapport Coeuré, suggérant de prolonger les dispositifs de soutien aux entreprises au-delà de l'été du fait des incertitudes pesant sur la reprise avec le variant Delta, confirment les analyses et les demandes de la FEDOM pour les entreprises ultramarines puisque la situation dans ces collectivités va déjà beaucoup plus loin que la simple incertitude.
En effet, alors que des mesures de restrictions administratives sont maintenues depuis plusieurs mois (notamment pour ce qui concerne les déplacements internes et externes) obérant sensiblement la reprise des secteurs touristiques et des transports, les dernières mesures de renforcement des restrictions administratives (couvre-feux et confinement) viennent condamner définitivement une potentielle reprise rapide des activités et la capacité de projection sur la haute saison à venir 2021/2022.
C'est pourquoi la FEDOM se mobilise depuis des semaines pour obtenir du gouvernement une prise en compte des contextes sanitaires et économiques locaux et une adaptation des mesures économiques de soutien en conséquence. S'il n'appartient pas à la FEDOM de juger des mesures sanitaires édictées, il lui revient toutefois de veiller à ce que le monde économique soit justement accompagné par l'état.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : comment en faire bénéficier vos salariés en 2021 ?

Le dispositif permettant de verser aux salariés une prime exceptionnelle, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, est reconduit en 2021. Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance explique comment en faire bénéficier les salariés et les conditions à respecter lors de sa mise en place.

https://www.economie.gouv.fr/entreprises/prime-exceptionnelle-pouvoir-achat?xtor=ES-29-[BIE_271_20210729]-20210729-[https://www.economie.gouv.fr/entreprises/prime-exceptionnelle-pouvoir-achat]

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Mise en place de l'état d'urgence sanitaire pour les territoires de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy

En application de l'article L.3131-13 du code de la santé publique et compte tenu de la dégradation rapide de la situation sanitaire, un décret adopté mercredi 28 juillet en Conseil des ministres et publié au journal officiel de ce jour, déclare l'état d'urgence sanitaire dans les territoires de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin jusqu'au 30 septembre 2021**.**

https://outre-mer.gouv.fr/mise-en-place-de-letat-durgence-sanitaire-pour-les-territoires-de-la-guadeloupe-de-saint-martin-et

Mise en place de la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, salue la mise en place de la commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, présidée par le conseiller d'état Francis Lamy. Cette commission, dont les membres sont nommés par le Conseil d' état et la Cour de cassation, a pour mission de veiller à la régularité et à la sincérité de la consultation.

https://outre-mer.gouv.fr/mise-en-place-de-la-commission-de-controle-de-lorganisation-et-du-deroulement-de-la-consultation-sur

Fontenoy du maritime : Annick Girardin abat ses cartes

La ministre de la Mer a présenté au premier ministre ses projets pour relancer la marine marchande française. Un certain nombre de mesures concrètes font désormais l'objet de discussions entre les ministres mais les premiers échos du gouvernement semblent favorables.

https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/40556-fontenoy-du-maritime-annick-girardin-abat-ses-cartes?utm_source=neolane_fid&utm_medium=email&utm_campaign=lemarin_nl_quotidienne

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Le Parlement adopte le projet de loi élargissant le recours au pass sanitaire

Peu après 18 heures, dimanche 25 juillet, députés et sénateurs sont parvenus à un accord en commission mixte paritaire, après que le Sénat ait examiné le texte, vendredi et samedi. La principale concession des députés LRM et du gouvernement concerne les salariés contraints de présenter un pass sanitaire pour travailler : à défaut de pass valide, ils risqueront en définitive une suspension de leur contrat et de leur rémunération, mais pas un licenciement. L'entrée en vigueur de la mesure pour ces travailleurs reste fixée au 30 août, bien que les sénateurs aient tenté de la reporter au 15 septembre. Les dispositions de l'ensemble du texte s'appliqueront jusqu'au 15 novembre, selon le compromis trouvé. Le texte a été définitivement adopté par les deux chambres dans la foulée en soirée. Il va maintenant être examiné par le Conseil constitutionnel, le gouvernement ayant déjà annoncé son intention de le saisir.

Source : Contexte

Pour plus d'informations sur ce que contient le pass sanitaire, voir également : https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/07/26/passe-sanitaire-ce-que-contient-le-projet-de-loi-adopte-definitivement-par-le-parlement_6089531_3244.html

Remise du rapport sur les langues régionales

Ce 21 juillet 2021, les députés Christophe Euzet et Yannick Kerlogot ont remis au premier ministre et au ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports leur rapport sur l'enseignement des langues régionales, conformément à la mission confiée par ces derniers, en vue d'analyser les effets de la décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021 portant sur la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

https://www.gouvernement.fr/partage/12391-remise-du-rapport-sur-les-langues-regionales

Rapport d'information déposé par la délégation aux Outre-mer sur la réforme de l'indemnité temporaire de retraite (ITR)

En 1952, le gouvernement a attribué par décret, aux seuls fonctionnaires d'état de certains territoires ultramarins, un supplément de retraite appelé « Indemnité temporaire de retraite » (ITR) destiné à compenser la cherté de la vie dans les Outre-mer. Il est à noter que les fonctionnaires territoriaux ainsi que ceux de la fonction publique hospitalière n'ont pas été concernés ; le taux retenu pour cette indemnité a été fixé à 35 %, 40 % ou 75 % selon les territoires ; les Antilles et la Guyane ont été tenues à l'écart de ce dispositif ; le caractère « temporaire » de cette indemnité aura duré 75 ans.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/om/l15b4413_rapport-information

44 propositions pour limiter l'orpaillage illégal en Guyane

Pour tenter d'améliorer la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane, une mission parlementaire appelle à mettre en place 44 propositions et en faire une priorité nationale. Différentes évolutions sont déjà à noter dans la loi climat et

résilience.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/propositions-limiter-orpaillage-illegal-guyane-mission-assemblee-37981.php4#xtor=ES-6

DU CÔTÉ DES TERRITOIRES

Covid-19 aux Antilles : l'AP-HP « prête » à recevoir « très rapidement » des patients antillais, selon Martin Hirsch

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) est "prête" à recevoir "très rapidement" des patients antillais atteints du Covid-19, a déclaré jeudi son directeur général, Martin Hirsch.

https://la1ere.francetvinfo.fr/covid-19-aux-antilles-l-ap-hp-prete-a-recevoir-tres-rapidement-des-patients-antillais-selon-martin-hirsch-1069213.html

MAYOTTE

Un appel à projets du MOM intitulé : « Mobilisés contre les discriminations et les violences faites aux femmes en Outre-mer »

Les dernières statistiques l'ont démontré, Mayotte n'est pas épargnée par les violences faites aux femmes, bien au contraire même, le phénomène a pris chaque année de l'ampleur. C'est pourquoi sans doute, l'appel à projet que vient de lancer le ministère de l'Outre-Mer prend tout son sens.

http://www.linfokwezi.fr/un-appel-a-projets-du-mom-intitule-mobilises-contre-les-discriminations-et-les-violences-faites-aux-femmes-en-outre-mer/

LA REUNION

Confinement et couvre-feu : le monde économique attend des aides de l'état

Confinement et couvre-feu entrent en vigueur à La Réunion, samedi 31 juillet. Un nouveau coup dur pour le monde économique local qui demande des aides à l'Etat.

https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/confinement-et-couvre-feu-a-la-reunion-le-monde-economique-attend-des-aides-de-l-etat-1069996.html

GUYANE

Le tribunal administratif de Cayenne suspend les travaux de la centrale de Larivot

La construction de la centrale thermique de Larivot, en Guyane, va être stoppée, le temps pour le tribunal administratif de Cayenne de statuer sur le projet à la demande de Guyane nature environnement (GNE) et de France nature environnement (FNE).

https://www.actu-environnement.com/ae/news/le-tribunal-administratif-de-cayenne-suspend-les-travaux-de-la-centrale-de-larivot-37972.php4#xtor=ES-6

Commentaire FEDOM : les organisations patronales de Guyane (MEDEF et FRBTP) alertent sur le risque que fait

peser l'arrêt des travaux de la centrale de Larivot sur la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Guyane, dans un contexte de forte croissance de la consommation électrique, et sur les 300 emplois menacés.
Voir le courrier : https://twitter.com/i/web/status/1420955658644606977

Guyane : la lutte contre l'orpaillage illégal doit être pilotée au sommet de l'état selon un rapport parlementaire

Il faut « rétablir le pilotage de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane auprès du président de la République ou du Premier ministre », selon un rapport parlementaire, publié mercredi, qui met en lumière les graves conséquences économiques et sanitaires pour la population locale d'un « fléau difficile à éradiquer ».

https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-la-lutte-contre-lorpaillage-doit-etre-pilotee-au-sommet-de-letat-selon-un-rapport-parlementaire

Gabriel Serville plaide pour une adaptation du Pass sanitaire aux réalités de la Guyane

En déplacement à Paris pour la semaine, pour Gabriel Serville, président de la Collectivité territoriale de Guyane : *« L'objectif était de tirer la sonnette d'alarme, de faire remonter auprès du cabinet du ministre les inquiétudes relayées de la part des acteurs économiques de la Guyane, des professionnels de santé et des pompiers. Concernant l'application de la loi qui va instaurer le pass sanitaire, laquelle la loi qui risque de se faire sans une véritable concertation avec les acteurs du terrain. Il faut prendre le temps de la concertation, de l'accompagnement pour que ces dispositions ne soient pas contre-productives pour la Guyane que ce soit sur le plan économique ou sur le plan social »*, a-t-il confié à l'issue de sa rencontre avec le cabinet du ministre des Outre-mer.

https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-le-president-de-la-ctg-gabriel-serville-plaide-pour-une-application-du-pass-sanitaire-adaptee-aux-realites-du-territoire

MARTINIQUE

La Martinique et La Réunion se reconfinent

En raison d'une situation sanitaire difficile voire dramatique selon Castex, un nouveau confinement est programmé pour au moins trois semaines pour La Martinique depuis vendredi, deux semaines pour la Réunion depuis ce week-end. En Guadeloupe, un couvre-feu a été également instauré. Les Antilles françaises subissent de plein fouet cette quatrième vague en raison notamment d'un faible taux de vaccination.

https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-story/story-1-la-martinique-et-la-reunion-se-reconfinent-29-07_VN-202107290312.html

GUADELOUPE

Coronavirus : un couvre-feu instauré depuis vendredi entre 21 heures et 5 heures

Quelques heures après que la Guadeloupe soit passée en état d'urgence, le préfet a annoncé la mise en place de plusieurs restrictions visant à ralentir la propagation du coronavirus dans le département. Depuis ce vendredi 30 juillet, un couvre-feu a été réinstauré pour l'ensemble des Guadeloupéens qui auront interdiction de se déplacer en dehors de chez eux entre 21 heures le soir et 5 heures du matin.

https://fr.news.yahoo.com/coronavirus-guadeloupe-couvre-feu-instaur%C3%A9-131000661.html

SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHELEMY

Les deux collectivités placées en état d'urgence

Le préfet annonce la fermeture des discothèques et des pistes de danse dans les débits de boisson sur les deux îles du nord.

http://www.soualigapost.com/fr/actualite/39801/sant%C3%A9/saint-barth%C3%A9lemy-et-saint-martin-plac%C3%A9es-en-%C3%A9tat-durgence

Déplacements aériens : retour des motifs impérieux pour les personnes non vaccinées

Face à la dégradation rapide de la situation en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, en Martinique et à La Réunion, les préfets, en accord avec le Gouvernement, ont décidé de renforcer les mesures permettant de freiner la progression de l'épidémie, dans un contexte de faible couverture vaccinale et de tension du système hospitalier.

http://www.soualigapost.com/fr/actualite/39819/transports/d%C3%A9placements-a%C3%A9riens-retour-des-motifs-imp%C3%A9rieux-pour-les-personnes-non

Vers une agriculture durable à Saint-Martin

Le PTAD place l'agroécologie au cœur des orientations de la production agricole. Les membres du conseil territorial ont approuvé le Plan territorial d'agriculture durable (PTDA) le 1er juillet dernier. Une délibération destinée à contribuer à la diversification de l'économie saint-martinoise en développant le potentiel agricole de Saint-Martin.

http://www.soualigapost.com/fr/actualite/39815/economie/vers-une-agriculture-durable-%C3%A0-saint-martin#google_vignette

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, une île de France qui flotte sur l'Atlantique Nord

Ce matin, on vous emmène sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon un petit bout de France mal connu qui flotte à côté de nos cousins canadiens !

https://www.franceinter.fr/emissions/rendez-vous-place-du-marche/rendez-vous-place-du-marche-du-vendredi-23-juillet-2021

WALLIS ET FUNTUNA

Une délégation de Wallis et Futuna en Polynésie pour rencontrer le président Macron

Une délégation de 14 personnalités de Wallis et Futuna a rejoint le mercredi 28 juillet le président de la République en visite en Polynésie Française, suite à une invitation d'Emmanuel Macron. A cause de la crise sanitaire, le chef de l'état ne pourra pas faire escale sur le Fenua.

https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/une-delegation-de-wallis-et-futuna-partira-en-polynesie-rencontrer-le-president-macron-1067242.html

60 ans du statut de Wallis et Futuna : pour Mikaele Kulimoetoke, « il y a des modifications à apporter au statut de 1961 »

C'était il y a 60 ans : les îles de Wallis et Futuna devenaient un territoire d'Outre-mer, suite à un référendum et à la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961. Mais alors que les festivités battent leur plein sur ces îles, de nombreuses questions

restent en suspens pour certains élus originaires de l'archipel : quelle orientation va prendre la Collectivité Wallis-et-Futuna, qui regarde avec beaucoup d'attention ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ? À l'occasion de cet anniversaire particulier, célébré dans un contexte sanitaire relativement calme, après des inquiétudes l'année dernière suite à la crise Covid-19, le sénateur Mikaele Kulimoetoke a accordé un entretien à Outremers360.

https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/interview-60-ans-du-statut-de-wallis-et-futuna-pour-mikaele-kulimoetoke-il-y-a-des-modifications-a-apporter-au-statut-de-1961

Voir également : « 60 ans du statut de Wallis et Futuna : le Président Emmanuel Macron s'adresse aux wallisiens et futuniens : https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/60-ans-statut-de-wallis-et-futuna-le-president-emmanuel-macron-s-adresse-aux-wallisiens-et-futuniens-1069195.html

NOUVELLE-CALEDONIE

Election de Roch Wamytan, crise chez les non indépendantistes…Ce qu'il faut retenir du renouvellement des instances au sein du congrès

Le candidat indépendantiste a été élu président du Congrès, mercredi, profitant des divisions au sein des loyalistes.

https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/election-de-roch-wamytan-crise-chez-les-non-independantistes-ce-qu-il-faut-retenir-du-renouvellement-des-instances-au-sein-du-congres-1068385.html

POLYNESIE FRANCAISE

Partenariat responsable et durable entre le Pays et l'AFD

Le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, accompagné du ministre en charge des Finances, Yvonnick Raffin, a reçu vendredi, Céline Gilquin, directrice de l'AFD (Agence française de développement), afin de contractualiser le prêt de soutien aux investissements du Pays pour 2021, et ce pour un montant total de 4,7 milliards Fcfp, dont plus d'un tiers à 0%.

https://www.tahitinews.co/partenariat-responsable-et-durable-entre-le-pays-et-lafd/

Emmanuel Macron en Polynésie : aux Marquises, le président encense les liens entre nature et culture, et annonce son soutien à la candidature de l'archipel à l'UNESCO

« Je me battrai avec vous pour classer les îles Marquises à l'UNESCO » a déclaré le président de la République Emmanuel Macron, devant quelque 3 000 personnes de l'archipel du nord-est de la Polynésie française, rassemblées au stade de l'île de Hiva Oa. Un discours porté sur les liens entre la nature et la culture.

https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/emmanuel-macron-en-polynesie-aux-marquises-le-president-encense-les-liens-entre-nature-et-culture-et-annonce-son-soutien-a-la-candidature-de-larchipel-a-lunesco

A Manihi, Emmanuel Macron s'engage pour la protection des atolls face au changement climatique

Après les Marquises, c'est aux Tuamotu qu'Emmanuel Macron s'est rendu, plus précisément à Manihi. Une visite consacrée à la résilience et à la protection des atolls face au changement climatique.

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/a-manihi-emmanuel-macron-sengage-pour-la-protection-des-atolls-face-au-changement-climatique/

Discours d'Emmanuel Macron en Polynésie : l'essentiel des annonces

C'est par quelques mots en tahitien que le président de la République a démarré puis refermé ce discours. Un discours très attendu par les Polynésiens. Culture, économie, environnement, santé... Les grandes déclarations du chef de l'état.

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/discours-demmanuel-macron-en-polynesie-lessentiel-des-annonces/

Voir également : https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/linterview-demmanuel-macron-aux-chaines-polynesiennes/

Le discours complet : https://www.elysee.fr/index.php/emmanuel-macron/2021/07/28/discours-du-president-emmanuel-macron-depuis-papeete

RAPPORTS, ETUDES, AVIS

Une étude du Cevipof souligne les attentes et les craintes à l'égard de la décentralisation

Dans sa livraison de juillet 2021, l'Observatoire de la démocratie de proximité, créé par l'Association des maires de France et le Cevipof/Sciences Po, revient sur « la façon dont la crise sanitaire a été vécue dans les territoires ». Sur les quelque 10 000 personnes interrogées, 70 % jugent « justes » les mesures prises par les maires pour lutter contre l'épidémie de Covid, contre 46 % pour celles décidées par le président de la République. De quoi relancer l'aspiration à plus de décentralisation dans l'action publique

Source : Contexte

Rapport :
https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=23a074ddcd68f33c3fa14c98c5a74b73.pdf&id=40838

VIE DE LA FEDOM

Les rédacteurs de la LH s'octroient une petite pause estivale

Au mois d'août, la FEDOM ne publiera aucune LH. Votre lettre hebdomadaire n° 443 sera donc publiée le lundi 6 septembre 2021. A eux qui ont bénéficié ou qui bénéficieront de vacances, nous vous les souhaitons les meilleures possibles malgré le contexte sanitaire. Pour les autres, nous vous souhaitons bon courage.

VIE DES ADHERENTS

Le MEDEF Polynésie organise une action de mobilisation des entrepreneurs pour « *faciliter la vaccination durant les heures de travail* »

« *En écho au discours du président Macron de vendredi soir au CHPF et face au constat du taux de vaccination en Polynésie qui tend à stagner, le Medef Polynésie, en concertation avec le plateau Covid de la direction de la santé, engage une action de mobilisation de tous les entrepreneurs polynésiens pour faciliter la vaccination durant les heures de travail* », écrit le Medef Polynésie dans un communiqué de presse. Cette action de mobilisation consiste à transmettre à la direction de la santé une liste de salariés d'une même entreprise souhaitant se faire vacciner. Par la suite, une date est réservée dans un centre de vaccination proche de l'entreprise. Le Medef espère que cette *"mutualisation logistique"* permettra de répondre *"aux nécessités organisationnelles de chacun" et de "concourir à l'immunité collective".* Le communiqué interpelle finalement les chefs d'entreprises à "*assumer leur responsabilité sanitaire vis-à-vis de leurs collaborateurs*".

https://www.tahiti-infos.com/Le-Medef-mobilise-les-entreprises-pour-la-vaccination_a202387.html

Corsair poursuit le renforcement des liaisons avec l'Hexagone avec l'ouverture d'une ligne directe Pointe-à-Pitre / Bordeaux

A partir du 19 décembre 2021, Corsair desservira l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en vols directs au départ de l'aéroport de Pointe-à-Pitre Le Raizet, facilitant ainsi l'accès à la région Nouvelle Aquitaine depuis la Guadeloupe et plus généralement la Caraïbe. Corsair renforce ainsi de nouveau sa position de compagnie de référence sur les dessertes des Outre-mer avec cette nouvelle ligne, en plus de celles annoncées précédemment à destination de Lyon. Corsair programmera ces vols Pointe-à-Pitre/Bordeaux, 1 fois par semaine, tous les dimanches, du 19 décembre 2021 au 1er mai 2022.

https://fedom.org/wp-content/uploads/2021/07/CP-Corsair-Ouverture-Pointe-a-Pitre-Bordeaux.pdf

Air France lance "Ready to fly", un service de verification des documents de voyage avant le départ

Depuis le début de la crise, Air France met tout en œuvre pour accompagner ses clients en leur permettant de vérifier facilement les documents d'ordre sanitaire exigés par les autorités de leur pays de destination. Ces informations sont mises à jour en temps réel sur le site airfrance.traveldoc.aero.

https://corporate.airfrance.com/fr/actualite/air-france-lance-ready-fly-un-service-de-verification-des-documents-de-voyage-avant-le

VIE DES PARTENAIRES

Banque des Territoires – Soutenir le développement des territoires d'outre-mer

La Banque des Territoires déploie l'ensemble de ses plans de relance en Outre-mer en prenant en compte les particularités de ces territoires à travers des mesures spécifiques. La Banque des Territoires met l'ensemble de son expertise et de son offre au service de vos projets de relance.

https://fedom.org/wp-content/uploads/2021/07/BDT-Plaquette-Plan-de-relance-Outre-mer-.pdf

BREVES

La Cour des comptes veut mettre de l'ordre dans les concours de l'état à l'investissement local

Dans un référé adressé le 11 mai dernier au premier ministre, Pierre Moscovici s'inquiète de la « prolifération » des outils de l'état permettant d'aider les collectivités territoriales à financer des projets : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de politique de la ville (DPV), Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)… « Les montants consacrés ont fortement augmenté, jusqu'à représenter 9 milliards d'euros en loi de finances pour 2020 », souligne le premier président. Sélectivité territoriale insuffisante, manque d'objectifs clairs, soutenabilité incertaine et gestion fragile : « Rien ne permet d'affirmer que ces concours sont un facteur déterminant de l'investissement local », poursuit-il. Parmi ses cinq recommandations figure le regroupement des différents outils au sein d'un programme ad hoc de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Dans sa réponse datée du 16 juillet, Jean Castex remarque que la réforme des lois de finances tout juste adoptée à l'Assemblée nationale devrait permettre « une meilleure vision d'ensemble de ces questions lors du débat parlementaire ».

Source : Contexte

L'AFD fortement mobilisée en 2020

Après une année 2019 en léger repli, l'activité de l'Agence française de développement a été vigoureuse en 2020, dans les Outre-mer.

https://actu.fr/economie/l-afd-fortement-mobilisee-en-2020_43786523.html

L'Unesco décide de ne pas inscrire la Grande Barrière de Corail sur la liste des sites en péril

Malgré les inquiétudes sur la dégradation de cet écosystème, l'Australie insiste depuis plusieurs années pour que le site ne figure dans cette catégorie, par crainte de diminuer son attrait touristique.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/07/23/l-unesco-decide-de-ne-pas-inscrire-la-grande-barriere-de-corail-sur-la-liste-des-sites-en-peril-malgre-des-inquietudes-sur-sa-degradation_6089317_3244.html

L'IRD propose plusieurs postes de volontariats de service civique dans les Outre-mer

A l'IRD, le volontariat est une opportunité d'acquérir une première expérience professionnelle dans des domaines d'appui scientifique et technique (avec des activités réparties entre des tâches de terrain, de laboratoire et de support logistique) ou d'appui opérationnel (activités de communication, de coopération ou d'appui administratif). Cette année, plusieurs offres sont actuellement à pourvoir dans 4 territoires d'Outre-Mer : la Guyane, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/lird-propose-plusieurs-postes-de-volontariats-de-service-civiques-dans-les-outre-mer

Révisions des contrats solaires : pourquoi le CSE a rejeté les projets de l'état

Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) a rejeté en majorité les projets de texte prévoyant la révision des tarifs de contrats photovoltaïques. Le SER et Enerplan soutiennent cet avis négatif, alertant sur une remise en cause de la parole de l'état.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/revisions-contrats-solaires-cse-rejet-projets-etat-37967.php4#xtor=ES-6

30,5 Mds€ d'aides à l'électricité renouvelable française validées par l'Europe

La Commission européenne a autorisé le régime d'aides français pour favoriser les énergies solaires, hydroélectriques et l'éolien terrestre. En parallèle, elle annonce financer plusieurs dizaines de projets innovants, dont huit en France.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/commission-europenne-validation-aides-etat-production-energies-renouvelables-france-37970.php4#xtor=ES-6

La ministre de la Mer lance une mission sur le nautisme incluant sa transition écologique

Le 28 juillet, Annick Girardin, ministre de la Mer, a lancé une mission consacrée au secteur du nautisme. Cette mission est confiée à Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des industries nautiques (FIN) et du Comité du nautisme et de la plaisance, ainsi qu'à Guillaume Sellier, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest. Leur objectif est d'identifier les solutions pour développer la filière, *« tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable ».*

https://www.actu-environnement.com/ae/news/ministre-mer-mission-nautisme-transition-ecologique-ecoconception-deconstruction-navire-plaisance-37977.php4#xtor=ES-6

Un label pour mesurer l'engagement des aéroports en matière de biodiversité

Un label pour valoriser l'engagement environnemental des aéroports ? Voilà ce que propose l'association Aéro biodiversité à ses partenaires. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les aérodromes et autres plateformes aéroportuaires abritent des oiseaux, des plantes, des insectes et même des espèces protégées. Afin de surveiller cette biodiversité dans les 37 plateformes qui travaillent avec elle, l'association fait appel à la science participative. Et pour s'assurer de la cohérence scientifique de ses protocoles, elle s'est associée au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

https://www.actu-environnement.com/ae/news/un-label-pour-mesurer-engagement-des-aeroports-en-matiere-de-biodiversite-37979.php4#xtor=ES-6

JOURNAL OFFICIEL

JO du 27.07.2021

- Arrêté du 21 juillet 2021 portant modification de l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux titres de formation professionnelle maritime pouvant être obtenus avec un contrat d'apprentissage maritime
  https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043858573

JO du 28.07.2021

- Arrêté du 21 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 9 août 2018 relatif à la carte électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et aux pièces permettant de justifier son identité au moment du vote à l'occasion de cette consultation
  https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861856

JO du 29.07.2021

- Décret n° 2021-990 du 28 juillet 2021 déclarant l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires de la République
  https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043868465

Commentaire FEDOM : ce texte déclare l'état d'urgence sur les territoires de la Guadeloupe, de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin à compter du 29 juillet 2021 à 0 heure.
Prenant acte de cette décision, la FEDOM sera particulièrement attentive à la mise en place des mesures de soutien économiques nécessaires dans ce contexte.

- Décret n° 2021-991 du 28 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
  https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043868473

Commentaire FEDOM : alors que depuis un décret du 13 juillet 2021, les préfets des départements de la Martinique et de La Réunion pouvaient mettre en place des couvre-feux entre 18 heures et 6 heures, ce sont désormais également les préfets de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy qui ont cette faculté afin de répondre à la propagation du variant Delta. Cette mesure complète celle de la déclaration d'état d'urgence dans ces territoires. En ce sens, le couvre-feu en Martinique est renforcé et s'étend désormais sur les plages horaires de 19 heures à 5 heures du matin. En Guadeloupe, le couvre-feu instauré depuis vendredi concerne les plages horaires s'étalant de 21 heures à 5 heures du matin.
Par ailleurs, en sus de la Guyane, les préfets de la Martinique et de La Réunion peuvent interdire, dans des zones

qu'ils définissent, tout déplacement de personne en dehors de son lieu de résidence (mesures de confinement), sauf exceptions mentionnées dans le décret. Dans ce cadre, le préfet de Martinique, Stanislas Cazelles, a annoncé dès le 28 juillet un nouveau confinement de l'île pour au moins trois semaines. Cette mesure est entrée en vigueur dès le vendredi 30 juillet 2021 à 19 heures. Il en est de même du côté de La Réunion depuis ce week-end pour au moins deux semaines.
Enfin, à compter du 2 août 2021 à 0 heure, les déplacements au départ ou à destination de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy des personnes de douze ans ou plus ne disposant pas d'un justificatif de leur statut vaccinal ne sont autorisés que s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé. Ces personnes doivent se munir des documents permettant de justifier du motif de leur déplacement. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux personnes mineures accompagnant des personnes majeures munies d'un justificatif de leur statut vaccinal.

JO du 31.07.2021

- Décret n° 2021-1003 du 30 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
  https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043877140